

Présents : Jérôme Fauconnier, Frédérique Puissat, Marie-Claire Terrier, Victor Vecchiato, Pierre Suzzarini, Alain Rougale, Michel Picot, Guillaume Gontard, Anne-Marie Barbe, Jean-Paul Mauberret, Laurent Viallard, Christophe Drure, Eliane Paquet, Ameline Diénot, Eric Bernard, Joël Cavret, Daniel Niot, Guy Percevault, Béatrice Vial, Christian Roux, Colette Giroud, Philippe Berthoin, Frédéric Aubert.

Suppléants avec voix délibérative : Jean-Yves Capron, Jacqueline Bonato

Suppléants sans voix délibérative : Georges Repellin

Pouvoirs : Véronique Menvielle à Anne-Marie Barbe, Pierline Hunckler à Laurent Viallard, Jean-François Helly à Guillaume Gontard, Solange Saulnier à Eliane Paquet, Marcel Calvat à Victor Vecchiato, Bernard Coquet à Jérôme Fauconnier, Gérard Dangles à Frédérique Puissat, Marie-Jo Villard à Guy Percevault, Jean-Pierre Agresti à Frédéric Aubert, Marc Delmas à Ameline Diénot.

Marie-Claire Brizion est désignée Secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour : Le Président demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour du conseil communautaire. Il propose de rajouter une délibération relative à la nomination d'un représentant aux commissions consultatives du SEDI et de reporter au mois prochain la délibération relative au Fonds de concours pour la commune de Roissard en raison d'une erreur sur le bilan financier.

Modifications adoptées à l'unanimité

Approbation du compte rendu du conseil du 12 octobre 2015

☞ 4 abstentions

1- Budget Eau : DM n°1

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Eau 2015 de la façon suivante :

Section de fonctionnement				
MOTIF	Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
ICNE	66-6111	Intérêts sur emprunts	+ 1 030,00 €	
	70-7011	Vente d'eau		+ 1 030,00 €
Frais de personnel	012-64111	Rémunérations	+ 7 500,00 €	
	013-6419	Indemnités journalières		+ 500,00 €
	011-6288	Autres dépenses	- 7 000,00 €	
TOTAL			+ 1 530,00 €	+ 1 530,00 €

Vote : Budget eau : DM n°1

☞ Adopté à l'unanimité

2- Budget Principal : DM n°2

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Principal 2015 de la façon suivante :

Section de fonctionnement				
MOTIF	Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
Fonds	4582	Opérations sous mandats		+ 200 000,00 €
TEPCV				
	4581	Opérations sous mandats	+ 200 000,00 €	
TOTAL			+ 200 000,00 €	+ 200 000,00 €

Vote : Budget principal : DM n°2

☞ Adopté à l'unanimité

3 – Budget Tourisme : DM n°3

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Tourisme 2015 de la façon suivante :

Section de fonctionnement			
Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
040 – 6811	Dotation aux amortissements	+ 64,00 €	
011 – 60612	Electricité	- 64,00 €	
TOTAL	TOTAL	0 €	0 €

Section d'investissement			
Chapitre/ Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
040 – 28184	Amortissements Mobilier		+ 64,00 €
21 – 2188	Autres immobilisations	+ 64,00 €	
TOTAL	TOTAL	+ 64,00 €	+ 64,00 €

Vote : Budget Tourisme : DM n°3

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Révision et avenant au bail logement les Sagnes

Arrivée Ameline Diènot

Vu le contrat de location signé le 4 aout 2006 entre Madame Battais Hélène et la communauté des communes de Mens, pour le logement situé aux Sagnes à Mens

Vu l'article « révision des loyers » qui précise que le loyer sera révisé chaque année au 1er janvier suivant délibération du conseil communautaire.

Il est proposé de modifier par avenant ledit article de la façon suivante : « une révision du loyer chaque année au 1er janvier en fonction des variations de l'indice national de références des loyers du 1^{er} trimestre »

Pour l'année 2016, ce mode de révision aboutit à une augmentation de loyer de + 0,15% soit un nouveau loyer de 404,60 €

Vote : Révision et avenant au bail logement les Sagnes

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Contrat d'assurance risques statutaires au 1^{er} janvier 2016

La Communauté de Communes est adhérente pour l'assurance aux risques statutaires (arrêts pour raison de santé) au contrat proposé par le CDG 38. Suite à un appel d'offres, le marché a été attribué au courtier Gras Savoye (assureur Groupama) avec effet au 1^{er} janvier 2016. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion à ce nouveau contrat d'une durée de 4 ans, avec des taux de cotisation garantis pendant 3 ans.

Les différentes hypothèses de cotisation sont fonction de la franchise applicable aux arrêts maladie ordinaire.

Pour les agents CNRACL la collectivité est depuis le 1^{er} janvier 2015 assurée sur le traitement indiciaire et la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) avec une franchise de 30 jours sur la maladie ordinaire : elle l'était avant cette date sur 10 jours, mais l'augmentation des taux de cotisation par l'actuel assureur avait conduit pour rester dans une certaine enveloppe à faire le choix d'augmenter le nombre de jours de franchise.

La proposition est à compter du 1^{er} janvier 2016 de revenir à 10 jours de franchise, les nouveaux taux permettant une meilleure couverture dans le même volume budgétaire.

Coût de l'assurance en 2014 : 64046.15 € pour les agents CNRACL

Coût versé en provision en 2015 : 52633 € auquel s'ajoutera début 2016 le reliquat à payer sur la masse salariale réelle 2015.

Pour les agents du régime général, la collectivité est assurée sur la base du traitement indiciaire, de la NBI et un forfait de 40% de charges patronales. Il est proposé de souscrire l'option similaire, soit TI + NBI + forfait de charges patronales mais réduit à 33% dans le nouveau contrat.

Coût de l'assurance en 2014 : 10418.60 € pour les agents régime général

Coût versé en provision en 2015 : 10420 € auquel s'ajoutera début 2016 le reliquat à payer sur la masse salariale réelle 2015.

Vote : Contrat d'assurance risques statutaires au 1^{er} janvier 2016

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- Renouvellement d'adhésion à la convention du CDG 38 pour le service de médecine préventive

Le CDG 38 a adressé aux collectivités adhérentes une nouvelle convention d'adhésion à son service de médecine professionnelle et préventive et santé au travail. La nouvelle convention faisant suite à une réorganisation de ce service facultatif du CDG et à son adaptation aux évolutions législatives (mise en place d'une équipe pluridisciplinaire notamment), elle prévoit une augmentation du taux de cotisation à ce service sur 2 ans :

Taux 2015 : 0.45%

Taux 2016 : 0.53%

Taux 2017 : 0.60%

Vote : Renouvellement d'adhésion à la convention du CDG38 pour le service de médecine préventive

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Adoption protocole accord sur l'exercice des droits syndicaux

Un projet de protocole d'accord sur l'exercice des droits syndicaux a été élaboré à partir du protocole qui avait été adopté en novembre 2013 et en prenant en compte les modifications réglementaires introduites par le décret n° 2014-1624 du 24 décembre 2014. Il a été voté à l'unanimité des membres du CT le 8 septembre dernier.

Laurent Viallard souhaite quelques éclaircissements notamment sur l'accès aux locaux pour les personnes extérieures, sur le temps de préparation des réunions et sur les mesures pour garantir la discrimination.

Karine Matuszynski répond que le protocole prend en compte l'application rigoureuse des textes. Le représentant du personnel ne subit aucune discrimination sous prétexte qu'il est représentant syndical. Elle précise que personne n'a de décharge de travail partielle ou complète et qu'il n'y a d'ailleurs aucune demande des agents dans ce sens.

Vote : Adoption du protocole d'accord sur les l'exercice des droits syndicaux

☞ Adopté à l'unanimité

8- Demande de subvention ADEME pour l'audit énergétique de la MEJ à Mens

La rénovation thermique du patrimoine de la CCT est un élément important de la stratégie du programme « TEPOS » pour lequel il a été fléché une part des subventions accordées à la CCT dans le cadre de l'appel à projet TEPCV. Ainsi, un budget de 100 000 € est prévu en 2016 pour la réhabilitation thermique du bâtiment de la MEJ

Préalablement à la réalisation des travaux, il est nécessaire de réaliser un audit thermique du bâtiment cet hiver. A la suite d'une consultation de plusieurs bureaux d'études, c'est l'offre du bureau d'étude Kaléo qui ressort comme étant la plus pertinente en fonction des critères énoncés, pour un montant de 3300 € Hors Taxe.

Il est proposé de solliciter l'ADEME pour une subvention pour cette mission de diagnostic énergétique en fonction du plan de financement suivant :

Opération	ADEME 60 % + bonification TEPOS 10%	Autofinancement CC Trièves	Total (coût de la prestation HT)
Audit énergétique de la MEJ	2310 €	990 €	3300 €

Laurent Viallard souhaite des informations par rapport aux subventions TEPCV pour des projets communaux dont certaines ont été refusées ou ont été demandées des pièces complémentaires.

Jérôme Fauconnier confirme qu'il a parfois été demandé de revoir certains points particuliers et de faire réaliser des études complémentaires, le tout dans le respect des indications des techniciens. Les travaux doivent commencer en 2016 et être terminés en 2017 pour pouvoir bénéficier de cette enveloppe. Pour information, l'enveloppe ciblée est atteinte à 100%.

En 2017, un autre appel à projet sera lancé si une enveloppe complémentaire est accordée par l'Etat. Pour l'instant, la préférence est allée sur un petit nombre de projets mais qui seront aidés de manière significative.

Ameline Diénot salue cette belle initiative mais est un peu déçue d'apprendre que le plafond est fixé à 40 000€. La salle de Saint Martin de Clelles dans laquelle se déroulent les conseils communautaires va être intégrée dans ce projet.

Jérôme Fauconnier pense qu'il s'agit d'un manque de communication, ou d'une mauvaise compréhension car il a toujours été question du plafond fixé à 40 000€.

Vote : Demande de subvention ADEME pour l'audit énergétique de la MEJ à Mens

☞ Adopté à l'unanimité

9- Attribution d'un fonds de concours à la commune de Roissard

DELIBERATION REPORTEE

10- Reversement d'une subvention au collège Marcel Cuynat

Dans le cadre du partenariat entre le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'environnement), le service enfance jeunesse de la CCT et le collège Marcel Cuynat, des actions ont eu lieu sur l'année scolaire 2014/2015 pour sensibiliser les jeunes à la découverte de leur environnement et des espaces naturels sensibles (Jeunes au sommet).

Une aide du Département d'un montant de 850 € a été versée à tort à la CCT au lieu du collège Marcel Cuynat. Il convient de reverser cette somme au collège qui a engagé l'ensemble des frais relatifs à ces projets.

Vote : Reversement d'une subvention au collège Marcel Cuynat

☞ Adopté à l'unanimité

11- Convention de partenariat et de participation financière avec les associations Petite Enfance

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le renouvellement des conventions de partenariat et de participation financière entre la CCT et les associations gestionnaires d'équipements petite enfance suivantes :

- L'association Trièvoise pour la garde de jeunes enfants : multi-accueil de Clelles et Mens
- L'association Les Mistouflets : multi-accueil de Gresse en Vercors

Et de fixer préalablement au vote du budget 2016 la participation financière 2016 de la CCT de la façon suivante :

- L'association Trièvoise pour la garde de jeunes enfants :
 - 104 362 € pour la structure de Mens
 - 55 000 € pour la structure de Clelles.
- L'association Les Mistouflets : 39 900 € pour la structure de Gresse en Vercors.

Frédérique Puissat rappelle brièvement que 2 types de garde se côtoient sur le territoire ; les assistantes maternelles et les structures collectives. Elle remercie les bénévoles de ces associations pour leur investissement et leur rigueur budgétaire.

Le Conseil Général de l'Isère s'était désengagé de ces filières ces dernières années et la CCT a compensé. L'article 3 de la convention précise qu'en cas de retour de l'aide du Département, la CCT aura la possibilité de revoir la subvention. Il est d'ailleurs prévu que le Département abonde à nouveau. Il convient d'attendre le chiffre pour un arbitrage précis.

Vote : Convention de partenariat et de participation financière avec les associations Petite Enfance

☞ Adopté à l'unanimité

12- Avenant à la convention de partenariat et de participation financière avec l'association petite enfance « SOS Récré »

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 janvier 2015 autorisant la signature d'une convention de partenariat et de participation financière avec l'association « SOS Récré » pour la période 2015-2017, il convient de fixer par avenant la participation financière de la CCT pour l'année 2016 préalablement au vote du budget primitif 2016.

Le montant de cette participation pour l'année 2016 est fixé à 162 000 €.

Vote : Avenant à la convention de partenariat et de participation financière avec l'association petite enfance « SOS Récré »

☞ Adopté à l'unanimité

13- Refonte du PDIPR et signalétique randonnée du Parc Naturel Régional du Vercors

Selon la Charte du Plan départemental d'Itinéraire de Promenades de Randonnées (PDIPR), dans le Trièves est autorisé deux types de balisage des itinéraires inscrits au PDIPR :

- les poteaux carrés : conformes à la charte du Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) réservée aux communes situées dans le PNRV.
- les poteaux ronds : conformes à la charte du conseil départemental uniquement réservée pour les communes situées en dehors du Parc du Vercors.

Le mobilier utilisé dans certaines communes du Parc ne répond pas à ces prérogatives.

Dans le cadre de la refonte prochaine du PDIPR, le Conseil départemental a sollicité le PNRV pour qu'il prenne à sa charge la totalité de la gestion de la signalétique (panneaux et balisage) des sentiers situés en zone Parc.

Cette demande conduira au changement progressif du mobilier actuel des communes de l'ex canton de Clelles situés en zone Parc, au profit de la signalétique parc du Vercors.

Par conséquent, la Communauté de Communes du Trièves sera déchargée de la gestion de la signalétique et du balisage des communes du Parc. Elle sera cependant toujours responsable de l'entretien de l'assise de la totalité du réseau de sentiers du Trièves inscrit au PDIPR.

A ce titre, il est proposé au conseil communautaire:

- d'approuver la demande du PNR d'homogénéiser la signalétique sur toutes les communes du PNRV
- d'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette demande.

Laurent Viillard demande si les efforts seront maintenus pour l'entretien des sentiers.

Une étude est en cours pour déterminer les sentiers qui ont un intérêt communautaire. Il y a un trop grand nombre de sentiers et il est impossible de tout prendre en charge avec un budget alloué aux sentiers de 40 000€ et 700 kms de sentiers répond Alain Rougale.

Pour Michel Picot, certains sentiers étant communaux, il faudrait trouver une formule entre les communes et la CCT pour entretenir les sentiers. Qu'entend-on par «suivi» ?

Alain Rougale indique qu'un technicien s'assure que le sentier est conforme à la sécurité et que le balisage est correct.

Il souhaite trouver la meilleure façon de mobiliser les communes sur ce thème des sentiers.

Pour Jérôme Fauconnier, cela passe par la mobilisation des conseillers municipaux ; en effet, il est souvent question de remontées d'information et ces derniers participent peu aux instances communautaires.

Cela lui pose problème et l'interroge. Il trouve dommage que même sur des sujets tels que l'école ou le tourisme, il n'y ait pas au moins un conseiller par commune pour faire remonter les informations de la CCT aux communes. Il est essentiel de mettre en place quelque chose de concret pour y remédier. 300 conseillers municipaux sont sur l'ensemble du Trièves, ils représentent une force d'action considérable.

Selon Laurent Viallard, il y a des commissions sur ces sujets, mais le mode de fonctionnement est à discuter.

Il convient en effet d'avoir une réflexion sur la façon de mobiliser les gens sur certains sujets. Cela est important et soulève la question de la gouvernance souligne Michel Picot.

Vote : Refonte du PDIPR et signalétique randonnée du parc Naturel Régional du Vercors

☞ **Adopté à l'unanimité**

14- Convention de mise à disposition de personnel intercommunal de la CCT au collège Marcel Cuynat

Deux agents intercommunaux sont mis à la disposition du collège Marcel Cuynat de Monestier de Clermont pour la fabrication des repas du midi aux écoles de Monestier de Clermont. La quotité des agents mis à disposition est fonction du nombre de repas à fournir : repas servis sur place : 1 heure de travail correspond à 12 repas et préparations culinaires servies en liaison froide ou en liaison chaude : 1 heure de travail correspond à 30 repas.

L'objet de cette convention est de fixer les conditions nécessaires pour la mise à disposition de ce personnel intercommunal.

Laurent Viallard souhaite savoir si cela est facturé aux communes.

La facturation aux communes se fait au prorata du nombre de repas explique Guy Percevault.

Vote : Convention de mise à disposition de personnel intercommunal de la CCT au collège Marcel Cuynat

☞ **Adopté à l'unanimité**

15- Convention relative à la fourniture de repas par le collège Marcel Cuynat aux écoles du secteur de Monestier

La fabrication des repas pour les cantines scolaires de Monestier de Clermont, Avignonet, Gresse en Vercors, Sinard, Saint Martin de la Cluze et l'association SOS Récré s'effectue à la cuisine du Collège du Trièves de Monestier de Clermont.

Il convient de signer une convention afin de définir les conditions de fourniture de ces repas.

Le nombre de repas servis dépend des possibilités matérielles de la cuisine de l'établissement et ne pourra pas dépasser **320** repas répartis suivants les différentes communes (dont **90** repas en **moyenne** pris sur site).

La durée de cette convention est d'une année. Elle sera renouvelable deux fois par reconduction express et pourra être modifiée (ou dénoncée en cas de motif grave ou de non-respect de la convention) à la demande de l'une des trois parties signataires, avec un préavis de 6 mois.

Vote : Convention relative à la fourniture de repas par le collège Marcel Cuynat aux écoles du secteur de Monestier de Clermont

☞ **Adopté à l'unanimité**

16- Convention de participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants des communes extérieures scolarisés en CLIS à Vif

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer la convention avec la commune de Vif pour participer aux frais de fonctionnement de la Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) de l'école élémentaire Antoine de Saint Exupéry. Les effectifs accueillis par l'école de Vif sont de 3 enfants domiciliés sur le périmètre de la compétence scolaire de la communauté de communes du Trièves. Les frais pour l'année scolaire 2014/2015 s'élèvent à 1 316 € par enfant soit une participation de 3 948 € pour la communauté de communes du Trièves sur le budget 2015 (pour l'année scolaire 2014/2015).

Vote : Convention de participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants des communes extérieures scolarisés en CLIS à Vif

☞ **Adopté à l'unanimité**

17- Nomination aux commissions consultatives du SEDI

La loi oblige à mettre en place des commissions consultatives. 1 membre doit être désigné pour y assister. Daniel Niot est candidat.

Vote : Nomination de Daniel Niot pour représenter la CCT aux commissions consultatives du SEDI

18 – Questions diverses

☐ **Informations diverses :**

→ **Etude bloc communal* STRATORIAL**

Le Président fait un point succinct sur les réunions des 5 et 6 novembre dernier. Il regrette l'absence de certaines communes. Sachant que toutes les communes sont concernées, il les appelle à être représentées lors des 2 prochaines réunions qui auront lieu les 26 et 27 novembre prochain. Stratorial présentera ses propositions d'action et celui-ci sera suivi d'un débat.

Pour le Tourisme, le diagnostic a permis d'évaluer les points forts et les points faibles.

En ce qui concerne les écoles, il convient de remédier à la fragilité financière et organisationnelle du service.

Michel Picot s'interroge sur les 3 scénarii envisagés : soit le statu quo, soit la CCT rend la compétence « écoles », soit les communes qui n'ont pas donné la compétence la donnent. Est-ce un vrai débat ?

Pour Jérôme Fauconnier, il s'agit effectivement d'un vrai débat qui passe par un changement de statut. S'il s'avère possible de prouver que la CCT peut faire de la gestion de proximité avec les communes, il y aura moins de défiance et cela fonctionnera. Il importe d'avoir une vraie réflexion. Beaucoup de communes dans l'Isère n'ont pas d'écoles et des solutions techniques existent dans tout le département.

Pour Michel Picot, il faudrait savoir combien de communes donneraient leurs compétences à la CCT et comment organiser l'avenir.

Pour savoir et avoir un vrai débat, il faut que tout le monde soit autour de la table. Stratorial présentera les conséquences des scénarii, ce qui permettra d'orienter le débat. En fonction des éléments déclarés, la visibilité sera meilleure. Il est nécessaire d'impliquer les communes. La question des écoles dépasse largement le conseil communautaire répond Jérôme Fauconnier. Pour le Président, la question financière est importante et il faudra se la poser et en débattre. Le maintien de services coûteux afin de maintenir de la vie dans les villages questionne.

Pour Jean-Paul Mauberret, il est préférable de réfléchir au maillage du territoire avant de mettre en avant les questions financières. Le maillage enlèvera de la défiance. Un état des lieux des habitants (nbre d'enfants etc...) mais également des bâtiments est nécessaire.

Pour Ameline Diénot, associer le représentant du Département et notamment en ce qui concerne le transport scolaire paraît essentiel ; en effet, il convient de vérifier avant de travailler sur un point précis, que les éventuelles modifications soient envisageables.

Laurent Viallard s'interroge au vu de la faible capacité de la CCT à investir, de l'impact en termes de calendrier concernant le groupe scolaire de Monestier de Clermont.

Guy Percevault pense qu'il y aura un glissement d'une année au vu des montants présentés. Il est peu probable que ces projets aboutissent dès la rentrée 2017 ; il est plutôt question de la rentrée 2018. Le coût total étant de 4 millions d'euros au lieu des 2 initialement prévus.

Aucune décision n'a été prise. Au delà d'un montant de travaux supérieur à 2 millions d'euros HT, il convient de lancer un concours d'architectes ce qui implique automatiquement 6 mois de retard explique le Président.

Laurent Viallard trouve dommage de découvrir cela au détour d'une question diverse. Il regrette que la commune de Monestier n'ait pas été informée auparavant.

Pour Guillaume Gontard, c'est un projet important ; des réunions et la présentation de cette étude enlèveraient des flous et permettraient à tous d'avoir la connaissance globale du projet. Sur des sujets tels que celui-là, il est important que les conseillers municipaux soient informés. Il est d'autant plus difficile de les motiver si l'information ne suit pas.

Le projet n'est pas encore définitif, le travail est en cours et notamment sur l'harmonisation des coûts pour les communes et pour la CCT ; il s'agit d'un problème de tempo et pas de manque de communication répond Jérôme Fauconnier.

→ **Programme Leader 2014-2020**

Laurent Viallard interroge à propos du programme Leader.

Le Président explique que le Leader est lié au CDDRA qui est lui-même lié à la Région. La Région a signé un contrat Etat/Région/Métropole avec la Métro à laquelle appartient le Sud Grenoblois, qui émerge également au CDDRA. Aujourd'hui, reste une incertitude sur la question de savoir comment la région va financer la suite du contrat, notamment pour le Sud Grenoblois. Le programme Leader est à revoir afin d'avoir une enveloppe conforme.

Pour Guillaume Gontard, la problématique du CDDRA est liée aussi aux élections. Jusqu'en début 2016, il n'y aura pas d'arbitrage politique. Le GAL du programme Leader a été mis en place, et l'élection de son président a été repoussée après les élections régionales afin d'éviter les interférences. Le travail se poursuit. Les délibérations des arbitrages européens ne sont pas encore complètement prises donc il y aura un décalage. Des dossiers instruits pourront prétendre à toucher de l'argent mais le déblocage des fonds n'interviendra certainement au plus tôt 6 mois après.

→ **Instruction des autorisations du droit des sols :**

Selon Laurent Viillard, la mutualisation permettrait de supporter la totalité des coûts d'un service urbanisme. Ainsi, un service commun pourrait être organisé par la CCT sans devoir créer un service commun avec la Matheysine.

Pour Jérôme Fauconnier, la CCT n'a pas en interne d'agent formé et compétent pour réaliser ce travail. Le nombre de permis de construire à instruire correspond à un équivalent temps plein ; donc, soit il convient de recruter 1 personne à plein temps soit 2 personnes à mi-temps afin de pallier les absences. Les PC nécessitent une instruction rapide et sécurisée et le besoin de la permanence du service est réel. Le choix s'est donc porté sur la Matheysine car il y a déjà un agent formé et opérationnel et qu'avec deux équivalents temps plein, le service sera sécurisé. D'autre part, les communes ont été sollicitées par la communauté de communes depuis le 30 janvier dernier à plusieurs reprises, et il est un peu tard pour mettre en place une solution différente aujourd'hui.

Aucun personnel dans les communes du territoire n'est suffisamment qualifié pour prendre en charge ce travail et le service « aménagement » de la CCT ne peut pas l'absorber. Le besoin porte sur un vrai service hautement qualifié, sans cela, Jérôme Fauconnier refuse d'en prendre la responsabilité en tant que président. Enfin, il rappelle qu'il s'agit d'une compétence communale qui ne peut être transférée à la communauté de communes.

Lors des premiers débats, il était question d'une adhésion des 28 communes du territoire ; or, aujourd'hui, seules 18 ont acté le choix de rallier la Matheysine et 10 autres se tournent vers d'autres solutions. Ce changement induit une forte augmentation (coût par habitant doublé).

Michel Picot voudrait mettre en place une solution Trièves. Cette solution donnerait une compétence interne qui sera nécessaire dans les années à venir. Il lui semble important de ne pas rater cette opportunité. Les communes ont une capacité d'instruction, reste à se mettre en réseau et travailler ensemble. Il se déclare prêt à dépenser 1000 ou 1500€ pour l'instruction des PC mais dans le Trièves pas à la Matheysine. Face à l'échéance du 1^{er} janvier 2016, il suppose qu'il serait possible d'obtenir un délai supplémentaire et de négocier une période transitoire.

D'autres conseillers communautaires se déclarent prêts à travailler sur cette solution Trièves qui a la préférence de leurs conseillers municipaux. Le fait de devoir s'engager pour 3 ans avec la Matheysine rebute certains conseillers municipaux qui éprouvent de la crainte à s'engager avec la Matheysine ou avec la Métro.

Il s'agit d'un sujet fédérateur. Il convient de conduire une réflexion globale et d'en profiter pour réorganiser le service « Aménagement » et se poser des questions sur la pertinence de ce service face aux inévitables évolutions à venir (POS, PLUi, SCOT etc...). Il est dommage de rater une politique commune. Il paraît normal que ces grands projets communs soient portés par la CCT.

Il faut essayer et se donner les moyens de trouver une autre solution que celle de s'engager avec la Matheysine.

Pour Frédérique Puissat, il s'agit d'un tournant décisif pour un petit territoire comme le Trièves et l'important est d'être ensemble. Il est essentiel d'essayer de se fédérer sur un projet tel que celui-ci. Le coût a augmenté parce que toutes les communes ne vont pas dans le même sens. Comment parler du territoire Trièves si certains partent à Vif, d'autres à la Matheysine ? Elle rappelle la rencontre avec les services de l'Etat en juin 2015 et l'obtention d'un délai supplémentaire jusqu'au 31/12/2015 et revenir là-dessus lui paraît compliqué. La pire des choses serait que le territoire se divise.

Pour Jérôme Fauconnier, ce débat arrive tard. La remise en cause de la solution Matheysine pose problème. Certes, il ne s'agit pas d'une solution idéale mais la sacrifier pour une solution hypothétique qui risque de mettre les communes dans l'embarras l'interroge. Il regrette également la tendance croissante des maires de se décharger de leurs missions propres sur la communauté de communes, ce qui l'empêche de mener correctement ses missions spécifiques.

Le Président précise qu'il faudra vérifier que la solution du Trièves n'implique pas un changement des statuts de la CCT ce qui pourrait allonger les délais de mise en place d'un service commun interne. Il rappelle également qu'il n'est pas question de développer un service urbanisme aujourd'hui ; il s'agit juste d'instruire des permis de construire.

Néanmoins, la volonté d'être ensemble faisant consensus, le Président accepte de reporter à 15 jours la décision afin de permettre aux délégués de travailler sur l'idée de service Trièves. Une solution chiffrée (charge nulle pour la CCT) et faisable devra être présentée aux conseillers d'ici 15 jours et il exige un engagement écrit unanime des maires sur cette solution, stipulant également que si cette solution n'aboutit pas et s'avère impossible à mettre en place, les 28 communes partiront ensemble à la Matheysine. Il insiste à nouveau sur le risque important de rupture du service pour les communes si l'agent recruté vient à être absent (congé, maladie, grossesse...)

Frédérique Puissat remercie Jérôme Fauconnier d'ouvrir cette possibilité. Elle se charge de contacter le Président de la Matheysine pour l'informer et lui demander de patienter encore 15 jours. Michel Picot s'engage à mobiliser les conseillers municipaux et les maires. Il demande l'appui de Bernard Combe et du service « Aménagement » pour travailler sur ce sujet.

Daniel Niot, Joël Cavret, René Chalvin se proposent pour participer à ce groupe de travail. Ameline Diènot pense que Robert Cartier sera lui aussi intéressé. Dans 15 jours, ils présenteront une solution chiffrée.

Guy Percevault précise qu'il sera vigilant sur le coût de la nouvelle solution envisagée et sur les délais de mise en œuvre.

→ **Divers**

La commission « Finances » aura lieu le 24 novembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.